

Communiqué de l'ANdEA Paris, le 2 avril 2015

Réunie en assemblée générale à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris le 30 mars 2015, l'ANdEA, Association nationale des écoles supérieures d'art, a procédé au renouvellement de 10 des 13 sièges de son conseil d'administration.

Quittent le conseil d'administration : Barbara Dennys, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens, et Patricia Ribault, responsable de la recherche à l'École supérieure d'art et de design de Reims. Y font leur entrée : Rodolphe Dogniaux, designer et professeur à l'École supérieure d'art et de design de Saint-Etienne, Jean-Michel Gérardan, directeur de l'École supérieure d'art et de communication de Cambrai, et Christelle Kirchstetter, directrice de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes. Tous les membres sortants qui se représentaient ont été renouvelés pour un mandat de 3 ans. Le nouveau conseil d'administration est composé comme suit :

Bureau :

Président

Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

Vice-président chargé de la formation

Dominique Pasqualini, directeur de l'École média art | Fructidor, Chalon-sur-Saône

Vice-président chargé de la recherche

Stéphane Sauzedde, directeur de l'École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy

Vice-présidente chargée de l'administration et des finances

Danièle Yvergniaux, directrice du site Quimper - École européenne supérieure d'art de Bretagne

Vice-président chargé des questions internationales

Bernhard Rüdiger, artiste, enseignant à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

Vice-présidente chargée de l'organisation et la vie des écoles

Muriel Lepage, directrice de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole

Secrétaire

David Cascaro, directeur de la Haute école des arts du Rhin

Trésorier

Hervé Alexandre, secrétaire général de l'École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux

Autres administrateurs :

_Rodolphe Dogniaux, designer, professeur et directeur de recherche du post-diplôme de l'École supérieure d'art et de design de Saint-Etienne

_Jean-Michel Gérardan, directeur de l'École supérieure d'art et de communication de Cambrai

_Christelle Kirchstetter, directrice de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes

_Sylvain Lizon, directeur de l'École nationale supérieure d'arts Paris-Cergy

_Elsa Mazeau, artiste, professeur à l'École supérieure d'art des Pyrénées

Créée en 1995, l'ANdEA fédère les écoles supérieures d'art et de design publiques françaises sous tutelle du ministère de la Culture et de Communication. Ces établissements d'enseignement supérieur et de recherche délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac +3 et Bac +5 (ces derniers conférant le grade de Master) mais aussi des 3^{es} cycles et post-masters professionnels, sont représentés au sein de l'ANdEA par plus de 200 membres (directeurs, administrateurs, professeurs, chefs de services, étudiants). Écoles territoriales et nationales de toutes envergures et de tous les territoires sont ainsi mises en réseau.

L'ANdEA est une plateforme de réflexion, une instance de proposition et une force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques et de l'enseignement de la création par la création. Dans un contexte de recomposition du paysage de l'enseignement supérieur, notre fédération défend un modèle de formation et de recherche singulier, qui se caractérise par le primat de la référence au champ artistique contemporain, aux figures de l'artiste et de l'auteur et par une pédagogie fondée sur l'expérimentation, le jugement critique et le projet personnel de l'étudiant.

Principaux axes de travail pour l'année 2015

_Chantiers statutaires : création d'un nouveau statut pour les Professeurs d'Enseignement Artistique qui soit conforme aux exigences de l'enseignement supérieur, réforme du statut d'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) afin de prendre en compte les spécificités de l'enseignement supérieur, reconnaissance des 3^{es} cycles spécifiques aux écoles d'art en tant que formations par la recherche accréditées par le ministère de la Culture et de la Communication ;

_Chantiers politiques : suivi de l'Avant-projet de loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (inscription de la délivrance d'un enseignement généraliste et centré sur la figure de l'auteur et de l'artiste comme mission première, à savoir la formation à la création par la création, et reconnaissance des 3^{es} cycles), création d'un CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) spécifique aux établissements d'enseignement supérieur de la Culture, poursuite du travail de fond mené avec le ministère de la Culture et de la Communication et développement de relations plus étroites avec les collectivités territoriales, élaboration d'outils visant à lutter contre les discriminations et à favoriser l'égalité des chances ;

_Gouvernance : co-rédaction avec le ministère de la Culture et de la Communication d'une charte de bonnes pratiques sur le recrutement des directeurs des écoles nationales et territoriales visant à renforcer l'implication des pair-e-s du monde de l'art et du design dans les procédures, finalisation de la transformation de l'ANdEA avec une intégration plus importante des enseignants et des étudiants ;

_Chantiers économiques : réflexion sur le modèle économique des écoles d'art, étude sur la création d'un fonds national de soutien et d'un dispositif de financement dédié à la formation artistique au bénéfice de l'ensemble du réseau ;

_Information et communication : contribution à une meilleure information sur l'organisation et les enjeux des écoles supérieures d'art publiques, tant auprès des acteurs et des publics de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur que des élus des collectivités territoriales.

Prochaines échéances

_Séminaire d'été de l'ANdEA les 6 et 7 juillet 2015 à l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes,

_Assises nationales des écoles supérieures d'art les 29 et 30 octobre 2015 à l'École nationale supérieure des beaux-arts / Les Subsistances à Lyon.

Ces deux événements viseront à établir un état des lieux des chantiers en cours en associant l'ensemble des partenaires des écoles supérieures d'art : collectivités territoriales, État, autres écoles supérieures de la création, universités et grandes écoles, classes préparatoires aux écoles d'art, écoles d'art de pratiques amateurs, fédérations professionnelles, réseaux d'écoles supérieures d'art à l'international...